

## RESERVATION DE SALLE

Monsieur, Madame.....

Adresse : .....

.....

Numéro de téléphone : .....

### A Monsieur le Maire de Salles-Curan,

Monsieur le Maire,

Je souhaiterais louer la salle des fêtes de (1):

- Bouloc
- Canabières
- Salles-Curan

Le ..... de ..... h à ..... h ;

Ou :

Du ..... de ..... h à ..... h.

Pour (nature de la manifestation, de la réunion...)

.....

.....

Organisé par : .....

.....

Manifestation organisée par les associations locales :	Gratuit	(1)
SEMINAIRE (journée)	80 €	
REUNION PRIVEE	30 €	
LUNCH ET BAL	100 €	
LUNCH	30 €	
Chauffage (forfait)	50 €	
Caution	150 €	

MOBILIER	TARIF	(1)	QUANTITE
Tables (hors location salle)	3 €		
Chaises (hors location salle)	1.5 €		

**TOTAL À PAYER :**

Avis du Maire :

Salles-Curan, le

Le demandeur :

Signature :

(1) : cochez la case correspondante

**LOCATION DE SALLE DES FETES  
ET DE MOBILIER**

**Article 1** : Les personnes, comités, sociétés ou associations qui désirent louer la salle ses fêtes, devront en faire la demande à la mairie, 30 jours au moins à l'avance, en indiquant le jour, l'heure et l'objet de la réunion.

**Article 2** : Tarif des locations :

Manifestation organisée par les associations locales :	Gratuit
SEMINAIRE (journée)	80 €
REUNION PRIVEE	30 €
LUNCH ET BAL	100 €
LUNCH	30 €
Chauffage (forfait)	50 €
Caution	150 €

<b>MOBILIER</b>	<b>TARIF</b>
<b>Tables</b> (hors location salle)	3 €
<b>Chaises</b> (hors location salle)	1.5 €

**Article 3** : La clé devra être retirée à la mairie et être remise dans les 24 heures qui suivront la séance.

**Article 4** : Le loueur sera responsable des dégradations de tous ordres constatées à la fin de la location.

**Article 5** : Les tables et les chaises seront louées au tarif ci-dessus indiqué, retirées aux jour et heure convenus avec le secrétariat qui en aura été prévenu trois jours à l'avance et sous réserve du dépôt d'un chèque de caution de 76.20 €.

Le matériel sera restitué dans les 24 heures suivant son utilisation en accord avec le secrétariat.

La remise en ordre et le nettoyage seront assurés par le loueur.